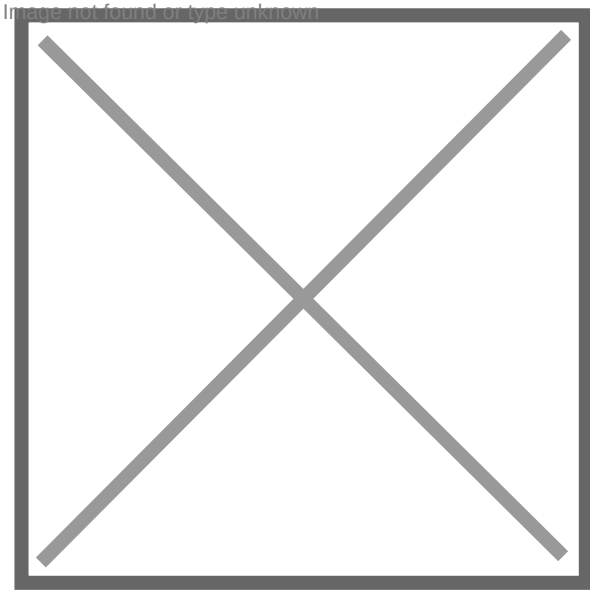




Question : remboursement cours de dessin

Par **chribret**, le **18/02/2010** à **19:12**

Bonjour,rrnrJe me permets de vous contacter afin d'obtenir des renseignements, rnrnJe me suis inscrite au mois d'octobre dernier à des cours de dessin, malheureusement ayant eu des soucis de santé suite à un accident, je n'ai pu m'y rendre. rnrnAinsi, je souhaiterais soit, pouvoir obtenir le remboursement de la somme versée de 250 €, ou le report des cours pour l'année prochaine, rnJ'ai eu ce jour le secrétariat de l'école qui refuse le remboursement sous prétexte d'un problème de trésorerie, les remboursement ne s'effectuant que jusqu'à un certain mois de l'année,rrnrIl refuse également le report des cours pour l'année prochaine, je n'ai pu me rendre à aucun des cours prévus, 22 au total. rnrnPuis-je obtenir un remboursement ? rnPuis-je obtenir le report des cours ? rnrnQuels sont mes droits et comment puis-je les faire appliquer ? rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **chribret**, le **22/02/2010** à **10:56**

Personne pour me répondre ? :)